



Vente appartement de mon papa

Par **jo17**, le **25/04/2012** à **17:42**

Bonjour,
mon père s'est marié avec une seconde femme décédée en 2001 ayant 4 enfants. Aujourd'hui il a 84 ans et est en foyer logement. Il veut vendre son appartement. J'ai fait une proposition de prix de 70 000€ au vue de l'estimation faite par une agence (entre 75 000 et 80 000€) et des travaux à y prévoir (18 000€, devis faits par des professionnels). Les enfants refusent, se basant sur le fait que mon père avait refusé des propositions à 120 000€ en 2003...
Mais le problème c'est que personne n'achètera cet appartement à 120 000€ car il ne les vaut pas et que mon père doit toujours payer les charges alors que sa retraite couvre tout juste le foyer logement. Est ce que nous devons nous les enfants de mon père et ceux de ma belle mère les payer à sa place? Va-t-il falloir à chaque proposition de prix l'accord des enfants de ma belle mère?
Où est la solution?
Merci d'avance de votre réponse
Cordialement
Jo17

Par **CAMEL**, le **26/04/2012** à **09:12**

Bonjour,
Prenez rendez-vous avec deux autres agences (accompagnés des autres enfants afin d'assurer la neutralité de votre démarche), elles vous estimeront le prix de l'appartement de votre papa.
Vous aurez enfin les uns et les autres une réponse objective à la valeur de l'appartement de votre papa.